

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le mardi 17 janvier 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Martin Couillard, Guy Gendron, Jacques Giroux, Guy Lemieux et Mathieu Mercier sous la présidence de monsieur le maire Martin Dumaresq, formant quorum.

Monsieur le conseiller Benjamin Bourcier est absent.

Madame Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2023-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 17 janvier 2023 soit et est ouverte à 19h30.

ADOPTÉE

2023-01-002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-01-003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-01-004

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Martin Couillard
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 décembre 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-01-005

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022 PORTANT SUR LE BUDGET

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 décembre 2022 portant sur le budget tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-01-006

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'approuver les paiements des comptes à payer de la liste du mois de décembre 2022 à janvier 2023 comme suit :

Chèques n ^{os} 17 905 à 17 934 totalisant	52 816,46 \$
Prélèvements n ^{os} 4 184 à 4 204 totalisant	5 851,07 \$

ADOPTÉE

2023-01-007

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-238 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES 2023

ATTENDU que le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

ATTENDU les dispositions spécifiques du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition de taxes et de tarifs*;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. Martin Couillard lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 2022-238 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉE

2023-01-008

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023 – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR TROIS POSTES

ATTENDU l'existence du Programme Emplois Été Canada 2023;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'embaucher du personnel à temps plein pour la période estivale afin de soutenir les activités de ses services;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer trois (3) demandes d'aide financière dans le cadre du Programme Emplois Été Canada pour les postes suivants :

- Un ouvrier saisonnier – Travaux publics
- Un ouvrier à l'aménagement paysager – Travaux publics
- Un commis à la comptabilité

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec ces demandes, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-01-009

WILLIAMS SCOTSMAN OF CANADA – RENOUVELLEMENT DE LA DURÉE DE LOCATION (ROULOTTE)

ATTENDU que le bureau postal et la bibliothèque de la Municipalité sont aménagés à l'intérieur d'une roulotte adjacente à l'hôtel de ville;

ATTENDU que cette roulotte est louée auprès de l'entreprise Williams Scotsman of Canada (Mobile mini solutions);

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler le bail de location de la roulotte pour l'année 2023;

ATTENDU l'offre de renouvellement du bail au montant de 533 \$, taxes en sus

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

De renouveler pour l'année 2023, selon l'offre déposée, le bail de location de la roulotte auprès de l'entreprise Williams Scotsman of Canada (Mobile mini solutions) aux fins de maintenir les services de bureau postal et de bibliothèque.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, ledit bail de location.

ADOPTÉE

2023-01-010

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC –
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION**

ATTENDU que la Municipalité est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

ATTENDU que la Municipalité souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2023, au coût de 909 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Lemieux
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion auprès de l'ADMQ.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-01-011

**INFRASTRUCTURE CANADA / PROGRAMME POUR LES BÂTIMENTS
COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS (BCVI) – AUTORISATION
DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Programme BCVI offert par Infrastructure Canada;

ATTENDU que la Municipalité souhaite bénéficier de ce programme pour la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque et comptoir postal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI, offert par Infrastructure Canada.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec cette demande, le cas échéant.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (RÉSOLUTION NUMÉRO 22-199)

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose un procès-verbal de correction visant la résolution numéro 22-199, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 septembre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

2023-01-012

DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU COULÉE MAHEU – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry (MRC) a compétence exclusive en matière de cours d'eau sur son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC adoptée le 20 septembre 2006;

ATTENDU le Règlement numéro 224 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC adopté le 17 juin 2009;

ATTENDU la demande formelle d'intervention émise par la société Hydro-Québec (Benoît Lavallée) et adressée à la MRC en date du 28 novembre 2022;

ATTENDU que cette demande est en lien avec les travaux d'agrandissement du poste Châteauguay et vise à rétablir le drainage des deux lots concernés;

ATTENDU la présence de sédimentation dans le fond de la coulée Maheu;

ATTENDU la demande d'appui visant l'entretien du cours d'eau Coulée Maheu adressée à la Municipalité en date du 13 décembre 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois appuie la demande d'entretien du cours d'eau Coulée Maheu émise par la société Hydro-Québec et demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry de procéder à l'entretien dudit cours d'eau.

Que la Municipalité assume les coûts des travaux d'entretien et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer.

Que copie de la présente soit transmise à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉE

2023-01-013

GESTION DE SERVICES TECHNIQUES ET D'INSPECTION MUNICIPALE (GESTIM) – OCTROI DE CONTRAT POUR SUPPORT TECHNIQUE

ATTENDU que le contrat d'inspection municipale octroyé à la firme GESTIM (représentée par Mme Anik Trudeau) prendra fin en février 2023;

ATTENDU l'implication de Mme Trudeau dans plusieurs dossiers d'importance en urbanisme sur le territoire;

ATTENDU que la Municipalité souhaite bénéficier d'un support d'ordre technique et professionnel pour soutenir l'actuel inspecteur en bâtiment dans la réalisation et/ou la continuité de certains dossiers;

ATTENDU l'offre de GESTIM déposée aux élus proposant un support technique téléphonique à la pièce, au coût de 100 \$ l'heure, pour une période de six (6) mois;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

D'octroyer à la firme GESTIM un contrat de support technique en inspection municipale pour la période allant de mars à septembre 2023, selon les modalités figurant dans l'offre de service présentée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-01-014

PHILIPPE MEUNIER ET ASSOCIÉE – OCTROI DE CONTRAT POUR SUPPORT TECHNIQUE

ATTENDU l'implication de M. Philippe Meunier, urbaniste, dans plusieurs dossiers d'importance en urbanisme sur le territoire;

ATTENDU que la Municipalité souhaite bénéficier d'un support d'ordre technique et professionnel pour soutenir l'actuel inspecteur municipal en matière d'urbanisme;

ATTENDU l'offre de la firme Philippe Meunier et Associée déposée aux élus proposant une banque d'heures totalisant un coût de 2 375 \$, taxes en sus, pour support technique en urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

D'octroyer à la firme Philippe Meunier et Associée un contrat de support technique en urbanisme selon les modalités figurant dans l'offre de service présentée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-01-015

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ / PROJET INSPECTION MUNICIPALE
– DÉPÔT D'UNE DEMANDE**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que les municipalités de Saint-Étienne-de-Beauharnois et de la Paroisse de Très Saint-Sacrement désirent présenter un projet d'inspection municipale dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Étienne-de-Beauharnois s'engage à participer au projet d'inspection municipale et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2023-01-016

**ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA
MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO,
LAQUELLE VALORISE LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUALITÉ**

ATTENDU que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

ATTENDU que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

ATTENDU que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois adhère, par le biais de cette présente résolution, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco, soit :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovationsscientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- soutenir la tradition orale;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

ADOPTÉE

2023-01-017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 17 janvier 2023 soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE

Martin Dumaresq
Maire

Isabelle Dion
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS – 17 JANVIER 2023

(article 961, Code municipal du Québec)

Je, soussignée, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière